Biolait vise une hausse de 10 % du prix du lait

En économisant sur ses coûts logistiques et anticipant de meilleurs débouchés commerciaux, Biolait vise un prix du lait à 500 € les 1 000 litres en 2025.

C'est le premier collecteur de lait bio en France. Mais si Biolait pèse 25 % des volumes hexagonaux, l'organisation de producteurs est loin de faire la course en tête au niveau du prix du lait. Réunie en assemblée générale, les 9 et 10 avril, Biolait a pris une série de mesures pour revaloriser de 10 % la « paie » de lait de ses 1 900 éleveurs (1 100 fermes) et atteindre la barre des 500 € (toutes primes comprises) les 1 000 litres dès 2025.

Car, depuis trente ans, son credo, « la bio partout et pour tous », lui coûte cher. Biolait couvre soixantetreize départements, parfois peu denses en fermes laitières. « Les coûts de collecte et de transport jusqu'au transformateur entament notre efficacité », admet Maud Cloarec, viceprésidente et éleveuse laitière dans les Côtes-d'Armor.

Le repère « Il Lait Là »

L'objectif est de baisser les coûts logistiques de 10 € pour 1 000 litres. Comment ? Par la mise en place de contraintes dans les fermes pour remplir davantage les citernes de lait. « Par exemple, en définissant un volume minimum de lait livré par ferme. »

L'intégration de nouvelles fermes est conditionnée à « un schéma territorial cohérent contribuant à l'optimisation des tournées », précise Biolait, dans un communiqué publié mardi.

Autre levier : les ventes. Le leader du lait bio, qui compte une centaine de clients, entrevoit de meilleurs débouchés commerciaux. Après la baisse de son chiffre d'affaires à 143 millions d'euros (- 11 % en deux ans), « Biolait enregistre avec ses trois partenaires majeurs, U, Auchan et Biocoop, une croissance de 4 % depuis un an, souligne le communiqué. Dès cette année, le lait MDD Auchan arborera le repère « Il Lait Là », garantissant au consommateur une traçabilité claire et l'origine Biolait. »



Biolait collecte 25 % du lait bio en France.

I PHOTO: ARCHIVES QUEST-FRANCE

Des actions commerciales seront également menées dans le secteur de la restauration hors domicile. « Nous avons réduit le taux de déclassement de notre lait bio en lait conventionnel de 30 à 20 % », indique Maud Cloarec. Après des années de vaches maigres, Biolait anticipe, à moyen terme, « un retour à l'équilibre de la filière et même un déficit de l'offre en lait bio face à la demande ». « Comme aux États-Unis, en Allemagne et au Royaume-Uni », rappelle Yves Sauvaget, viceprésident de Biolait et producteur dans le Sud Manche.

Deux cents producteurs de moins en deux ans

La collecte de Biolait a chuté de 270 à 240 millions de litres de lait sur un an. « Nous avons perdu 200 producteurs en deux ans. Une moitié est passée en production conventionnelle, l'autre moitié vient des cessations d'activité (retraite ou arrêt de

l'élevage laitier). » Mais l'organisation producteurs compte bien accueillir de nouveaux producteurs. En 2024, soixante nouvelles demandes d'adhésion ont été enregistrées. Notamment d'anciens de Lactalis mais aussi de Danone. d'Olga et même de Savencia », révèle Yves Sauvaget. Biolait soutient financièrement quarante-cinq projets d'installation ou de conversion. Ces installations se font en dépit d'un prix moins compétitif que la concurrence. « Mais on a réduit l'écart à moins de 40 € les 1 000 litres avec les autres acteurs bio », rappelle Maud Cloarec.

Pour se relancer, Biolait compte aussi sur le « programme opérationnel aux organisations de producteurs de lait bio ». Ce dossier d'aides publiques est actuellement sur le bureau de la ministre de l'Agriculture. « Pour Biolait, c'est l'équivalent de 8 millions d'euros. »

Guillaume LE DU.

Cyberattaques : les éoliennes sont vulnérables

Deux organisations s'allient pour renforcer la cybersécurité des champs éoliens, qui peuvent être la cible de hackeurs « opportunistes » ou de déstabilisation étatique.

En France, trois parcs éoliens en mer sont opérationnels à ce jour : Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), Fécamp (Seine-Maritime) et Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor). D'ici à 2050, l'objectif du gouvernement est que l'électricité issue de l'éolien en mer passe d'environ 2 % aujourd'hui à environ

Trois nouveaux parcs sont en construction et devraient être mis en fonctionnement cette année (Courseulles-sur-Mer, dans le Calvados, et Yeu-Noirmoutier, en Vendée) et 2026 (Dieppe-Le Tréport, en Seine-Maritime). Ces fermes éoliennes sont, au même titre que les centrales nucléaires, des infrastructures stratégiques, car elles contribuent au système énergétique français.

Une numérisation accrue

« Il faut être capable de les protéger sur le plan physique, mais aussi sur le plan numérique », déclare Jean-François Filipot, directeur scientifique de France énergies marine (Fem), un centre de recherche sur l'éolien en mer basé à Brest (Finistère). Fem vient de nouer un partenariat avec France cyber maritime, une association brestoise qui vise à renforcer la cybersécurité du secteur maritime.

L'essor des éoliennes en mer s'accompagne aussi d'une numérisation accrue. Beaucoup d'actions sont contrôlées à distance : le démarrage et l'arrêt des machines, la vitesse et l'angle des pales, qui vont déterminer la puissance de la machine et donc l'énergie qui va pouvoir être vendue. « On récupère aussi pas mal de données numériques des fermes sur l'état de santé des machines, poursuit Jean-François Filipot. Ça permet de mieux planifier les opérations de maintenance. »

« Les cyberattaques se sont multipliées ces dernières années et des secteurs qui n'étaient pas touchés commencent à l'être, explique Xavier



Rebour, directeur de France cyber maritime. Il n'y a pas eu d'attaques sur les champs éoliens en France, mais le secteur n'était pas développé. On en a vu en Allemagne ou au

Hackeurs « opportunistes » ou étatiques

Deux types de cyberattaques sont envisageables. D'abord, les cybercriminels: celles de hackeurs « opportunistes » qui bloquent les parcs à distance pour demander une rançon. « C'est une perte sèche pour l'opérateur. Et c'est parfois la double peine, parce qu'il peut y avoir un vol de données. Si on paie une fois, le cybercriminel peut se dire que l'opérateur va repayer pour que ses données ne soient pas vendues sur Internet. Il n'est pas conseillé de payer la rançon, il vaut mieux se protéger avant. »

Autre type de menace : les attaques étatiques ou para-étatiques. « C'est beaucoup plus insidieux, parce que ce n'est pas pour demander une rançon, c'est pour perturber la production d'électricité. »

Le partenariat entre France énergies marines et France cyber maritime a plusieurs objectifs. Tout d'abord, « mettre autour d'une table des constructeurs de champs d'éoliens et des entreprises de cybersécurité. Elles vont pouvoir travailler ensemble sur les turbines en elles-mêmes, mais aussi l'écosystème d'un parc depuis sa construction et jusqu'au raccordement à terre, en passant par la surveillance à distance. »

Ensemble, les deux organisations vont rédiger un livre blanc sur la cybersécurité de l'éolien en mer, avec le Syndicat des énergies renouvelables, mettre en place des formations et référencer les entreprises expertes en cybersécurité pour l'éolien offshore.

Emmanuelle FRANÇOIS.







